



Réf : 04/CBV/2022/PA

Le 27/07/2022

PV du COMITE DIRECTEUR du 26 juillet 2022

PRESENTS

Mmes Autran, Lahoz, Goffoz, Requier, Rochedy.

MM. Benintendi, Arnéodo, Audiffren, Salabert, Novéro, Ruggéri, Goffoz, Davignon, Quinton, Cuny, Gendrau.

CR REUNION RESTREINTE DU 12/07.

Suite à la demande de Jacques Quinton, animateur-référent du secteur Sud-Est, le président avait convoqué le bureau directeur (sauf les secrétaire adjoint et trésorier adjoint) ainsi que les animateurs- référents des secteurs, afin d'entendre les critiques remontant des clubs sur :

- Le manque de communication,
- La préférence donnée au jeu Provençal,
- La surexposition de Mme Lahoz et de son conjoint.

Réponses :

- Le CD83 utilise désormais des moyens modernes (site internet et page facebook) mis à jour régulièrement, avec lesquels les clubs et joueurs peuvent trouver les textes

en vigueur ainsi que tous les PV des comités directeurs. Par ailleurs, en début d'année, deux délégations du CD83 ont rencontré les clubs des secteurs Nord-Est à Draguignan et Sud-Est à Cavalaire. A noter justement que lors de cette dernière réunion, seuls 40% des clubs étaient représentés. Les deux autres secteurs n'ont pu être visités à cause du covid.

- La pétanque et le jeu Provençal occupent leurs places respectives au sein du comité pour toutes les catégories de joueurs, avec notamment des commissions ad'hoc.
- Aux critiques à l'endroit de Mme Lahoz qui se démultiplie au sein du comité et à l'extérieur, le président répond que l'intéressée, aux côtés de son conjoint, lui-même membre extérieur de plusieurs commissions, est la plus active et compétente de l'équipe actuelle, et qu'il n'a pas de raison particulière de se plaindre de son activité débordante aux yeux de certains.

MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME

- Le président annonce la démission de Guy Damiani en tant que secrétaire adjoint, pour cause de vision différente de la conduite de la politique du comité. Marc Benintendi regrette ce départ et loue le travail accompli par l'intéressé. Celui-ci sera numériquement remplacé, comme le prévoient les statuts, lors du prochain congrès par un membre à élire. Pour l'heure, le président sollicite un (des) volontaire(s) pour lui succéder au poste de secrétaire adjoint et en tant que référent de la commission administrative.
- Claude Arnéodo qui avait provisoirement remplacé Raymond Abguillerm en tant que référent de la commission habillement, ne souhaitant pas prolonger cette fonction, est lui-même remplacé par Jacques Quinton. Alain Salabert est remplacé en tant que membre de cette même commission, par Christine Requier.

COMMISSION DE DISCIPLINE

- L'incident survenu au Cannet des Maures lors d'un championnat du Var a donné lieu à des sanctions de 1 an de suspension ferme et 6 mois de suspension ferme plus interdiction de participer au « France », à l'encontre de 2 joueurs de Boulouris.
- L'affaire mettant en cause 2 joueurs de La Garde , à La Crau lors du souvenir « René Victor », sera jugée par le comité régional. Dans l'attente, la FFPJP a suspendu les prévenus à titre conservatoire.

CONTROLES D'ALCOOLEMIE

Suite aux incidents qui se multiplient à cause de l'alcool, le président décide d'instaurer des contrôles règlementaires prévus par les textes. Ils devront être réalisés par des élus habilités et mandatés. Les 6 animateurs-référents de secteurs, à savoir Jacques Quinton,

Patrick Maillard-Guillon, Christina Jullien, Christine Requier, Bruno Golé, Christian Cuny ainsi que Sylvie Rochedy et Christian Ruggéri vont endosser cette fonction, outre Than N'guyen, médecin du Comité, habilité de fait. La communication sera à faire en amont sur ce point, de sorte que les joueurs soient informés des risques qu'ils encouraient à enfreindre la loi.

ROLE DES ELUS DANS LES COMPETITIONS

Le président demande que tout élu du CD83, physiquement présent dans une compétition (en tant que joueur ou spectateur), qui viendrait à être témoin d'un incident, intervienne activement sur le champ en tant que représentant de la FFPJP afin d'aider les arbitres, les organisateurs et le délégué officiel.

POINT SUR LES CDF 2022

Sur les 8 compétitions nationales qui ont eu lieu, le Var en a remporté une (pétanque 3x3) et fait deux finales (pétanque individuel et JP3x3). Le bilan sportif est donc très satisfaisant à ce stade. Le bilan financier est en cours d'établissement. A noter qu'en 2023, l'indemnité forfaitaire de repas versée aux joueurs sera portée à 25€, au lieu de 20€ actuellement (alignement sur le tarif du CR PACA).

Il reste à jouer :

- La pétanque 2x2. 2 équipes qualifiées.
- Les jeunes. 6 équipes qualifiées.
- L'individuel féminine. 1 équipe qualifiée.
- Le 2x2 JP. 2 équipes qualifiées plus 1 représentant le CR PACA.

ANIMATION DES SECTEURS

Il est rappelé que les animateurs-référents des secteurs doivent jouer un rôle de relai auprès des clubs dans bien des domaines : administratif, communication, information...Or, le bureau directeur n'a depuis le début du mandat, que très peu de visibilité sur ce mode de fonctionnement.

GESTION CONCOURS EN 2023

Les textes (art. 4 du règlement sportif de la FFPJP) prévoient l'obligation d'utiliser « gestion concours » pour toutes les compétitions nationales, régionales et **départementales** depuis 2022. En pratique, cette disposition entrera effectivement en vigueur dans le Var en 2023. Le CD83 communique dès à présent sur ce sujet, de manière que les clubs prennent leurs dispositions en conséquence. Le Comité les accompagnera

notamment pour des actions de formation. Il est rappelé par contre que celui-ci n'a pas d'obligation de se substituer aux clubs en fournissant des graphiqueurs.

CHAMPIONNATS DU VAR 2022

Les championnats du Var restant à disputer en septembre et octobre prochains seront l'occasion d'expérimenter les inscriptions et paiements en ligne, ainsi que la publication en direct des résultats sur le site du Comité. Ces deux dispositions seront en vigueur en 2023 pour tous les championnats du Var.

ORGANISATION DES CDC FEMININS

Problème de disponibilité d'équipes pour Cavalaire suite à la programmation calendaire tardive à Puget-Ville.

INFOS FFPJP

- Vétérans : Validation du seuil de 60 ans dans l'année. Interdiction des concours «55 ans et +».
- CDF pétanque : diminution à 128 équipes qualifiées.
- Obligation de fournir un arbitre par club en 2024.

FICHE DE POSTE CTFD

La présentation du projet de fiche de poste est différée à la prochaine réunion du CD compte tenu de l'heure tardive. Un exemplaire de la fiche est distribué aux présents afin de recueillir leurs observations d'ici-là.

QUESTIONS DIVERSES :

PRET POUR L'ACHAT DU MINIBUS

La résolution initiale acceptée à l'unanimité au CD du 28/01/22 est reformulée ainsi sur demande de la banque : « Nous sollicitons un prêt pour le comité départemental de 20 000€ dans le cadre d'un refinancement suite à son autofinancement. Ce prêt sera de 20 000€ sur 48 mois au taux de 2.5% avec 100€ de frais de dossier, et une échéance constante de 438.28€. Le signataire est Monsieur Marc Benintendi, président du comité bouliste du Var. »

Cette formulation est adoptée à l'unanimité des membres élus présents.

COMMISSION JEUNES (BILAN)

- Belle saison
- Remerciements aux clubs hôtes et aux arbitres

- Succès de la tournée des pépites au JP
- Point négatif : baisse du nombre de benjamins licenciés

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire général



Le président



DESTINATAIRES : Tous les élus